



PROGRAMME D'APPUI FINANCIER

Projets collaboratifs interregroupements stratégiques

2023-2024

Octobre 2023

Avec l'appui financier de



Fonds de recherche — Nature et technologies Fonds de recherche — Santé Fonds de recherche — Société et culture





Description du programme

Ce programme vise à créer et soutenir des collaborations de recherche entre le Réseau québécois sur l'énergie intelligente (RQEI) et le Centre interdisciplinaire de recherche en opérationnalisation du développement durable (CIRODD). Il offre un financement afin de soutenir le développement de la recherche sur le thème : Innovation en énergie et durabilité.

Plus spécifiquement, ce programme vise à :

- Favoriser le démarrage ou la réalisation d'activités de recherche en innovation énergétique qui intègre la dimension du développement durable;
- Soutenir les efforts de collaboration des équipes interétablissements, interdisciplinaires et/ou intersectorielles de recherche;
- > Favoriser la formation étudiante.

De plus, ce programme permet d'obtenir des résultats préliminaires prometteurs pouvant faciliter l'accès à d'autres sources de financement.

Cette initiative est dédiée aux membres régulier.ère.s du RQEI et du CIRODD.

L'aide financière accordée par projet est de 20 000 \$. Le comité d'évaluation sélectionnera **un (1)** seul projet de recherche.

Conditions d'admissibilité

- Le projet doit obligatoirement être mené en collaboration entre <u>au moins un (1) membre</u> <u>régulier.ère du RQEI et au moins un (1) membre régulier.ère du CIRODD</u>.
- Les codemandeurs doivent provenir de deux (2) institutions différentes (collaboration interétablissement);
- Le projet doit s'inscrire dans les axes de recherche des programmations scientifiques du RQEI et du CIRODD.

Autres considérations

 Le RQEI et le CIRODD adhèrent aux principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) reconnus par les Fonds de recherche du Québec. Ces principes font partie des critères d'évaluation de manière transversale. Nous invitons les soumissionnaires à consulter les annexes.

Durée du projet

Le financement accordé devra être utilisé sur une période d'un (1) an.





Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles incluent :

- La rémunération des étudiant.es collégiaux (incluant les avantages sociaux) ou complément de bourse
- La rémunération des étudiant.es de 1^{er} cycle (incluant les avantages sociaux) ou complément de bourse
- La rémunération des étudiant.es de 2^e et 3^e cycle (incluant les avantages sociaux) ou complément de bourse
- La rémunération des stagiaires postdoctoraux
- L'achat et l'accès à des banques de données
- La diffusion et le transfert de connaissances des résultats de la recherche (ex : production vidéo, activités grand public, production de contenu vulgarisé pour les grands médias, le Web et les réseaux sociaux) ou publications destinées à un lectorat non académique. Maximum admissible : 500\$
- Les frais de déplacement liés à la démocratisation des connaissances (vers le milieu académique et autre). Maximum admissible : 1 000\$
- Le dégagement de l'enseignement pour un.e chercheur.e de collège ou de CCTT. Maximum admissible : 10 000\$

Procédure de dépôt

Pour postuler, veuillez:

- Dûment remplir le formulaire en ligne avant le 21 décembre 2023, 23h59;
- Les demandes doivent être soumises via un formulaire :
- Joindre au formulaire en ligne un document de trois (3) pages (format libre) précisant :
 - La description et les objectifs du projet;
 - La complémentarité de l'équipe de recherche;
 - Les livrables et le potentiel de retombées prévues;
 - La pertinence de ce projet pour le RQEI et le CIRODD
 - Un budget réaliste.

Limitation des demandes

Un membre régulier.ère peut participer à deux demandes maximum.





Livrables à la suite de l'octroi de l'aide financière

RAPPORT FINAL

Les équipes ayant joui d'une aide financière doivent rédiger un rapport final d'un maximum de deux (2) pages.

<u>Sur la première page</u>, indiquer les éléments ci-dessous (les quatre premiers éléments pourront être diffusés sur le site Internet du RQEI et du CIRODD :

- Titre du projet.
- Nom des chercheur.es et étudiant.es impliqué.es.
- Nom des universités impliquées.
- Une figure ou un schéma ou une illustration pertinente.
- Description du projet, les résultats obtenus et les défis majeurs à surmonter.

Sur la deuxième page :

- Références complètes des publications et communications (orales ou affiches) associées au projet collaboratif.
- Financement demandé ou obtenu à l'échelle provinciale, fédérale ou autre (ex. contrat de recherche).
- Retombées scientifiques potentielles (collaboration stratégique, publication, brevets, transferts technologiques...).

La remise du rapport final a lieu maximum deux (2) mois suivant la fin du projet tel qu'inscrit dans l'échéancier de l'équipe de recherche.



Versement de l'aide financière

L'aide financière se fera en deux versements distincts:

- \$10,000.00 au codemandeur du RQEI;
- \$10,000.00 au codemandeur du CIRODD.

Reconnaissance de la contribution

Les équipes ayant joui d'une aide financière doivent afficher les logos du RQEI et du CIRODD sur toute présentation ou document imprimé ou électronique qui décrit le projet ou en découle.





Critères d'évaluation du projet

Les demandes seront évaluées selon les quatre critères suivants :

PROJET - 45%

- Qualité scientifique du projet;
- Objectifs du projet clairement énoncés;
- Adéquation avec les objectifs du programme d'appui;
- Réalisme du budget;
- Pertinence pour le RQEI et le CIRODD.

ÉQUIPE - 45%

- Complémentarité et valeur ajoutée de l'équipe (interdisciplinarité, intersectorialité, transdisciplinarité, nouvelles collaborations, etc.);
- Synergie, co-construction et degré d'implication entre les membres de l'équipe;
- Description de l'accompagnement et de l'encadrement des étudiant.es dans le projet.

PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES D'EDI EN RECHERCHE - 10%

• Efforts déployés pour favoriser les principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans le projet de recherche. Ce critère porte sur les moyens pris pour favoriser l'EDI. Donnez des exemples de mesures concrètes qui seront mises en place pour favoriser l'EDI dans le projet et/ou au sein de l'équipe.

Note de passage : 80 %.





Annexe 1

PRINCIPES DE BASE EN EDI¹

Équité

Traitement juste, visant notamment l'élimination des barrières systémiques qui désavantagent certains groupes.

Un traitement équitable ne signifie pas nécessairement un traitement identique pour tous. Il doit tenir compte des différentes réalités, présentes ou historiques pour permettre à toutes les personnes de bénéficier des mêmes opportunités.

Diversité

Présence au sein de l'écosystème de la recherche de personnes provenant de différents groupes, ce qui favorise l'expression de points de vue, d'approches et d'expériences variés.

Inclusion

Mise en place de pratiques permettant à l'ensemble des membres de la communauté de la recherche d'être et de se sentir valorisé.e.s, soutenu.e.s et respecté.e.s, en portant une attention particulière aux groupes sous-représentés.

Enregistrement de la formation : https://www.youtube.com/watch?v=4VcbnOvW8n0&t=1938s





¹ Source : Formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion dans la recherche universitaire et les demandes de subvention, Réseau interuniversitaire québécois pour l'équité, la recherche et l'inclusion (RIQEDI), en collaboration avec les Fonds de recherche du Québec, l'Institut Équité, Diversité, Inclusion, Intersectionnalité (EDI2) et la Chaire pour les femmes en sciences et en génie (CFSG), 15 avril 2021

Présentation : https://rqedi.com/wp-content/uploads/2021/05/Atelier-EDI-en-recherche-15-avril-FINAL.pdf

Annexe 2

EXEMPLES D'INITIATIVES POUR LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES D'EDI EN RECHERCHE

Voici des exemples de mesures découlant des principes d'EDI. Il ne s'agit en aucun cas d'une liste exhaustive et la pertinence de toute mesure dépendra évidemment du contexte du projet.

- Prise en compte de la diversité dans la conception et la réalisation du projet de recherche (questions de recherche, méthodologie, analyse différenciée selon le sexe, etc.);
- Méthodes de recrutement pour rejoindre une plus grande diversité d'étudiant.es ou de stagiaires postdoctoraux (p. ex. diffusion plus large et en-dehors des réseaux habituels, aller vers les personnes de groupes sous-représentés plutôt que d'attendre qu'elles ne se présentent, etc.);
- Adaptation de l'espace de travail pour des membres de l'équipe en situation de handicap;
- Mesures de conciliation, étude-vie personnelle;
- Plan d'accueil et d'encadrement des étudiant.es en provenance de l'étranger;
- Diffusion des résultats de la recherche auprès d'un public diversifié.



Annexe 3

PROPOSITION DE LECTURE EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ DIVERSITÉ ET INCLUSION (EDI) DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE

Titre du document	Source
Renforcer l'excellence en recherche grâce à l'EDI	CRNSG
Guide du candidat : Tenir compte de l'EDI dans votre demande	CRNSG
Plan d'action EDI des trois organismes fédéraux de financement de la recherche	CRNSG
Programme Dimensions	CRNSG
Guide du CRSNG pour la prise en compte des considérations en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dans la recherche	CRNSG
Page Équité, diversité et inclusion du site web	Fonds de recherche du Québec
Page Stratégie en matière d'EDI du site web	Fonds de recherche du Québec
Prise en compte des efforts pour l'EDI dans l'évaluation des demandes de subventions au FRQNT	Fonds de recherche du Québec
Page Diversité, équité et inclusion du site web	Scientifique en chef du Québec
Pratiques exemplaires en matière d'EDI en recherche	Gouvernement du Canada
Établir de nouvelles orientations à l'appui de la recherche et de la formation en recherche autochtone au Canada 2019 - 2022	Gouvernement du Canada
Module de formation portant sur les préjugés inconscients	Gouvernement du Canada
Lignes directrices pour la recherche / Groupe de travail des premiers peuples de l'institut nordique du Québec	Institut nordique du Québec
Section Ressources du site web	Réseau interdisciplinaire québécois Équité- Diversité-Inclusion (RIQEDI)



